

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 OCTOBRE 2015**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Pouvoirs : 5  
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 20 octobre 2015

Le 26 octobre 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Jean-José BETTIOL (Beauregard), Noël CHEYNET, Roger CHORIER (Civrieux), Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET (remplacée par R. CHORIER), Hubert BONNET (pouvoir à M. PECHOUX), André COLLON (St Jean de Thurigneux), Daniel DOMPOINT (remplacé par J-J. BETTIOL), Béatrice GUERIN (pouvoir à Cl. TRASSARD), Gilles LEMOINE (Ste Euphémie), Gaëlle LICHTLE (pouvoir à Y. GALLAY), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Chantal NOEL (pouvoir à Y. DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Frédéric VALLOS (pouvoir à F. DUVILLARD).

Assistaient : Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Nathalie BARDE

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Décision de siéger à huis clos**

M. Bernard GRISON, Président, indique que l'ordre du jour prévoit la vente d'un terrain industriel à une entreprise qui souhaite que son projet reste confidentiel.

Le caractère sensible de cette vente dans le cadre d'un projet économique relevant d'un domaine peu concurrentiel, nécessite selon le Président et Mr richard SIMMINI, Vice-président chargé du développement économique, que les débats du Conseil se tiennent à huis clos.

En application de l'article L2121-18 du CGCT, le Président demande donc au Conseil communautaire de se prononcer sur la tenue du huis clos pour le point concernant la vente d'un terrain industriel sur le Technoparc Saône Vallée à Civrieux.

Après en avoir délibéré en séance publique, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de siéger à huis clos pour le point 8 de l'ordre du jour : vente d'un terrain industriel.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

